Tribunal de la concurrence—Loi

[Français]

M. Gauthier: Monsieur le Président, on travaille avec le nouveau Règlement. Il faut se rappeler qu'il y a des questions inscrites au *Feuilleton* qui exigent une réponse en 45 jours, et d'autres questions qui n'exigent pas une réponse en 45 jours. En vérifiant le *Feuilleton* aujourd'hui, je remarque qu'il y a des questions qui datent du 24 février. Cela fait donc 45 jours que ces questions ont été posées. Je demanderais donc au secrétaire parlementaire s'il a l'intention de répondre demain à ces questions. Il y en a au moins six, monsieur le Président.

• (1110)

[Traduction]

M. Lewis: Monsieur le Président, le député cherche-t-il à savoir si nous respecterons l'échéance qui tombe demain? Je tiens à lui dire que nous faisons l'impossible pour nous y tenir et que demain, à la même heure, je serai sans doute en mesure de lui donner les réponses qu'il attend.

M. Gauthier: Monsieur le Président, on m'a sans doute mal compris. J'ai signalé que cela fait 45 jours aujourd'hui depuis l'inscription au *Feuilleton* de cinq ou six questions au moins. Les nouvelles dispositions du Règlement exigent que le gouvernement réponde dans les 45 jours. Puisque le secrétaire parlementaire ne l'a pas fait aujourd'hui, le pourra-t-il demain? Nous allons nous montrer généreux.

M. Lewis: Je regrette, mais j'avais mal compris le propos du député. Je croyais que l'échéance était demain. Que les députés qui ont demandé des réponses sachent que nous avons déjà réagi, en vertu des nouvelles dispositions, à bon nombre de pétitions...

M. Gauthier: Je parle, moi, de questions.

M. Lewis: ... et que nous allons nous efforcer de répondre au plus grand nombre possible. Je vais étudier la situation afin de pouvoir dire demain au député ce qu'il en est des pétitions auxquelles on n'a pas répondu.

M. Gauthier: Des questions.

M. Lewis: Des questions, je m'excuse.

[Français]

Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sontelles réservées?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. le Président: Les autres questions restent-elles au Feuilleton?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 9 avril, de la motion de M. Côté (Langelier): Que le projet de loi C-91, tendant à constituer le Tribunal de la concurrence et à modifier la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques, et à apporter des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2° fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Domm: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Hier, à la fin de nos travaux et avant l'ajournement, on a tenté de savoir si nous en étions à la fin du débat. La parole était alors au député de Thunder Bay—Nipigon . . .

M. Keeper: Thunder Bay-Atikokan.

M. Domm: N'était-ce pas le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp)?

Des voix: Non.

M. Domm: Très bien, entendu.

M. le Président: La parole était alors au député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus). Il a demandé à poursuivre le débat. Comme il est maintenant absent, il faut bien le dire, la parole est au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis)

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir . . .

M. Ouellet: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je regrette d'interrompre le député, mais puisque le secrétaire parlementaire a invoqué le Règlement, je voudrais en faire autant. Le ministre compte-t-il être absent pour le troisième jour d'affilée pendant que la Chambre étudie son projet de loi? Il s'agit d'une mesure très importante.

M. le Président: Le député vient d'exprimer un point de vue, mais il ne s'agit pas d'un recours au Règlement.

M. Ouellet: Si ce n'est pas un rappel au Règlement, c'est une question de privilège.

M. le Président: Le député a fait valoir son point de vue, mais il n'a pas fait un rappel au Règlement recevable.

M. Riis: Monsieur le Président, c'est un privilège que de pouvoir dire quelques mots sur le projet de loi C-91. Jusqu'à présent, le débat a été extrêmement intelligent, ce qui montre, je pense, que les députés prennent très au sérieux les tendances qui se manifestent clairement au Canada, je veux dire la concentration de plus en plus grande des sociétés. Je ne parle pas seulement de la concentration en termes politiques, mais aussi de la concentration du contrôle de l'économie canadienne dans un nombre toujours plus restreint de mains. De ce fait, le petit groupe qui contrôle notre économie a aussi une grande puissance politique.